



**MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-
DUPAS PROCÈS VERBAL
Séance régulière du 3 avril 2017**

En présence de : M. François Drainville, maire

Des conseillers : M. Michel Cousineau, conseiller no 1
M. Léopold Goulet, conseiller no 2
M. Yvon Poirier, conseiller no 3
M. André Rondeau, conseiller no 4
Mme Nancy Majeau, conseillère no 5
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6

Mme Sylvie Toupin, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

- Le maire ouvre la séance à 19 :30 heures par une courte réflexion.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et de la séance extraordinaire 27 mars 2017
4. Administration
 - 4.1 Adoption des dépenses de mars 2017
 - 4.2 Factures à payer
 - 4.3 Règlement d'emprunt 277-2017
 - 4.4 Mois de l'arbre, activité
 - 4.5 Formation travaux en cour d'eau
 - 4.6 Appui Réseau fibre optique, MRC
 - 4.7 Correspondance
 - a) CPA Berthierville, commandite spectacle 2017
 - b) Remerciement Chevaliers de Colomb
 - c) Olympiques spéciaux été 2017-parrainage d'athlètes
 - d) Malards, demande de commandite
- 5 Sécurité publique
6. Transport/Voirie
7. Urbanisme
 - 7.1 Rapport urbanisme mars 2017
 - 7.2 Dérogation mineure 2017-0001
 - 7.3 Demande d'appui CPTAQ, lot 4 505 907
8. Loisirs et culture
9. Sujets divers
 - 9.1 Dépôt et adoption du rapport financier 2016
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

060-2017 Il est proposé par M. Léopold Goulet
Appuyé par M. Yvon Poirier

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel en y ajoutant au point 9.2 demande Comité vigilance hydrocarbures.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2017

061-2017 Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par M. Léopold Goulet

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

062-2017 Il est proposé par M. Michel Cousineau
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2017.

4. Administration

4.1 Adoption des dépenses du mois de mars 2017

063-2017 Il est proposé par Mme Nancy Majeau
Appuyé par M. Léopold Goulet

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas adopte les dépenses et salaires du mois de mars 2017 au montant 63 917.58\$.

4.2 Factures à payer

Considérant les factures à payer totalisant un montant de 24 871.59 \$;

064-2017 Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Léopold Goulet

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas autorise le paiement des factures pour avril 2017.

4.3 Règl d'emprunt 277-2017

Considérant la tenue du registre en date du 3 avril 2017 et dont le résultat est de zéro signature;

065-2017 Il est proposé par M. Yvon Poirier
Appuyé par M. Michel Cousineau

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas considère que le règlement 277-2017 est réputé comme accepté par la population et continue les démarches auprès du MAMOT pour la suite de l'approbation du dit règlement.

4.4 Mois de l'arbre

Considérant que le mois de mai est le mois de l'arbre et que nous avons l'habitude d'organiser une distribution de pousses d'arbre comme activité;

066-2017 Il est proposé par Mme Nancy Majeau

Appuyé par M. Léopold Goulet

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas désire organiser une distribution de pousse d'arbre pour le 14 mai entre 10 heures et midi, au centre communautaire.

4.5 Formation travaux cour d'eau

Considérant que la FQM organise une formation WEB au coût de 45\$ portant sur la réglementation en lien avec les travaux sur les cours d'eau;

067-2017

Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas autorise la directrice générale à s'y inscrire.

4.6 Appui Réseau fibre optique, MRC

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray possède une compétence relative à l'utilisation et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à large bande;

ATTENDU QUE la MRC De D'Autray commercialise actuellement des fibres résiduelles de son Réseau afin d'améliorer l'accessibilité au Réseau Internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit plusieurs demandes de citoyens et d'entreprises afin d'améliorer la couverture à Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de l'accès au Réseau Internet afin de briser l'isolement social et le développement culturel;

ATTENDU QUE le développement économique, l'attrait et la rétention d'entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au Réseau Internet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite une meilleure couverture du Réseau Internet dans son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité entend permettre et faciliter l'implantation de bâtiment de service pour le déploiement du Réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE les bâtiments, structures et équipements seront prévus dans le cadre du programme de subvention;

En conséquence,

068-2017

Il est proposé par M. Yvon Poirier
Appuyé par M. André Rondeau

Que le conseil municipal souhaite appuyer la demande de la MRC De D'Autray dans le dépôt d'une subvention visant la construction d'un réseau de fibres optiques afin d'améliorer la desserte au Réseau Internet pour les citoyens et les entreprises locales.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4.7 Correspondance

a) CPA Berthierville, commandite spectacle 2017

Considérant que le CPA Berthierville organise sa revue sur glace annuelle la dernière fin de semaine d'avril (29 et 30 avril 2017);

Considérant que le CPA fait la demande de commandite pour la tenue de cette activité;

En conséquence,

069-2017

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Michel Cousineau

Et résolu à l'unanimité par le conseil de La Visitation-de-l'Ile-Dupas :

Commandite à raison de l'achat d'une publicité de ¼ de page pour leur revue pour une valeur de 75\$;

Que le conseiller M. Michel Cousineau ira représenter notre municipalité à cette activité.

b) Remerciement Chevaliers de Colomb

Point d'information

c) Olympiques spéciaux été 2017-parrainage d'athlètes

Considérant que se tiendra du 29 juin au 2 juillet prochain à Joliette, les Jeux Olympiques spéciaux provinciaux d'été;

Considérant qu'une des athlètes est une enfant de la municipalité;

070-2017

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Michel Cousineau

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas désire commanditer cette athlète à raison de 150\$, ce qui représente les frais reliés à son inscription.

d) Malards, demande de commandite

071-2017

Il est proposé par M. Michel Cousineau
Appuyé par M. Léopold Goulet

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas désire commanditer

le Club des Malards à raison de 50\$ pour les aider dans la planification de leurs tournois de chasse et pêche.

5. Sécurité publique

6. Transport/Voirie

7. Urbanisme

7.1 Rapport urbanisme de mars 2017

Dépôt de document

7.2 Demande de dérogation mineure no 2017-0001

Il est proposé par M. Léopold Goulet

Appuyé par M. Yvon Poirier

072-2017

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas autorise l'implantation du bâtiment accessoire tel que décrite dans la demande de dérogation mineure 2017-0001.

7.2 Demande d'appui CPTAQ, lot 4 505 907

Considérant que la municipalité de La Visitation-de-l 'Ile-Dupas a reçue le 24 mars 2017 une demande d'autorisation pour la Commission de la protection du territoire agricole du Québec de la part d'Élise Cardin, mandataire pour M. Émilien Cardin, propriétaire du 618m rang Ile Dupas à La Visitation-de-L 'Ile-Dupas visant l'aliénation et le lotissement du lot 4 505 907;

Considérant que l'aliénation et le lotissement du lot 4 505 907 consiste à séparer la résidence de la terre en culture et des bâtiments accessoires reliés à cette activité en créant deux lots. Le lot 6 082 323 pour le bâtiment principal et le lot 6 082 324 pour la terre en culture et les bâtiments reliés à cette activité;

Considérant que M. Émilien Cardin, souhaite vendre la résidence du 618, rang ile Dupas à sa petite-fille, Élise Cardin;

Considérant que cette demande requiert l'avis de la municipalité quant à l'aliénation et le lotissement de ce lot qui se localisent actuellement dans la zone agricole désignée et qu'une recommandation doit être acheminée à ladite Commission pour évaluer la recevabilité puis, le cas échéant, analyser la demande;

Considérant que La dite propriété du 318, rang ile Dupas est localisée dans la zones AD et AB au sens du règlement de zonage numéro 119. Dans la zone AD, les résidences unifamiliales isolées, bifamiliales isolées, les gîtes touristiques et les exploitations agricoles sont autorisés à titre d'usage principal sur un terrain. Les usages autres qu'agricoles sont autorisés seulement s'ils ont reçu au préalable l'autorisation de la CPTAQ. Dans la zone AB, seule l'agriculture à l'exception des habitations est autorisée;

Considérant que les principaux arguments retenus et favorables su projet sont les suivants :

-Puisque la résidence du 618, rang ile Dupas est déjà existante, l'utilisation du lot qui pourrait être utilisée à des fins d'agriculture est nulle;

-Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants sera peu affecté par l'emplacement résidentiel de 0.2 hectare qui sera créé correspondant actuellement à l'espace utilisée de la résidence;

Considérant que l'ensemble de ces points favorables au projet s'ajoute aux autres facteurs inhérents à l'analyse du dossier dont la municipalité doit tenir compte, tels qu'énumérées à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, par exemple la localisation du lot, le milieu environnant, les activités agricoles limitrophes l'impact et la disponibilité d'autres emplacements :

Considérant qu'après avoir pris connaissance du dossier et des documents joints à la demande, la municipalité est en mesure de formuler un avis et une recommandation :

En conséquence,

073-2017

Il est proposé par M. Léopold Goulet
Appuyé par Mme Nancy Majeau

Et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal appui la demande et recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour l'aliénation et le lotissement de la résidence située au 618, rang ile Dupas, et ce, pour les motifs ci-après exposée en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Lois sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., C. P-41.1),

Que la présente résolution soit acheminée à la CPTAQ pour être jointe au dossier;

Que la Commission soit informée que le projet est conforme au contenu général, aux objectifs et aux orientations du schéma d'aménagement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire applicables ainsi qu'au règlement de zonage de la municipalité de la Visitation-de-L'Ile-Dupas;

Que ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture environnante puisque l'aliénation et le lotissement à réaliser concernant un bâtiment existant.

Adopté

8. Loisirs et culture

9. Sujets divers

9.1 Dépôt et adoption du rapport financier 2016

Considérant que M. Paul Michaud, comptable, vient de déposer et d'expliquer le rapport financier 2016;

Considérant que les conseillers en ont pris connaissance;

074-2017

Il est proposé par M. Michel Cousineau
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas approuve le rapport financier 2016 tel que présenté.

9.2 Demande Comité vigilance hydrocarbures

Considérant que le Comité de vigilance des hydrocarbures prévoit une rencontre informative pour la population, le 26 avril prochain à l'église de L'Île Dupas, concernant les dangers reliés aux possibles déversements d'hydrocarbures;

Considérant que des coûts sont reliés à cette rencontre;

075-2017

Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par Mme Nancy Majeau

Il est donc résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas commandite cet événement à raison de 50\$.

10. Période de questions

-Date pour la vente de garage l'été prochain

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

076-2017

Il est proposé par Mme Nancy Majeau
Secondé par M. André Rondeau

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever l'assemblée 20 :33 heures.

M. François Drainville,
Maire

Mme Sylvie Toupin,
secrétaire d'assemblée